N° 148. Dimanche 22 Juin 1845. 16me Année.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Pour un an.	26 fl.	30 fl.
Six mois.	14 »	16 »
Trois mois	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.

Les premières lignes 1 fl. 50, timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION, à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht* (*Noordzijd*.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.

Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *francs de port*.

LA HAYE, 21 Juin.

Finances des Pays-Bas.

BUDGET BIENNAL DE 1846 ET 1847.

...analytique du discours prononcé par Son Exc. le ministre des finances, à la séance du 17 juin, de la Seconde Chambre des Etats-Généraux.

...ministre des finances ne peut dissimuler la surprise qu'il ...ve de voir que le projet de budget ait rencontré une ...forte opposition de la part de la Chambre. Ce budget était ...t le premier fruit d'un travail laborieux et persévérant, ...preuve marquante du progrès qu'il y a eu dans notre ...me financier, ainsi que plusieurs membres de la Chambre ...t reconnu eux-mêmes. Le ministre pensait que ce budget ...ait la mesure de la tâche importante qu'il s'était impo... à la dernière partie de sa vie, pour rétablir les finances de ...et pour contribuer ainsi à la conservation et au salut de la ... Le résultat de ces délibérations fera connaître si le mi...e s'est fait illusion.

...Exc. rappelle ensuite les paroles qu'elle a prononcées lors ...la présentation de ce budget. Jadis on n'entendait parler ...de déficits incessans; aujourd'hui, heureusement, on peut ...féliciter d'excédans, de *boni*. Le provenu des contribu...est en voie d'amélioration. Ce sont là des résultats bien...faisans, qui n'admettent point de contestation, parce qu'ils ...osent sur des chiffres.

...ministre combat ensuite l'opinion émise par un honorable ...mbre, que la grande mesure de l'année dernière n'est qu'un ...ratif, et qu'au bout de quelques années on se retrouvera au ...e point qu'auparavant. S. Exc. n'a jamais nié que la période ...44—1850 ne fût un intervalle difficile; mais elle croit pou...affirmer que lorsqu'on sera arrivé à l'année 1850, on en...dans une ère plus heureuse, — on sera au port. La ...tion des dépenses, et l'accroissement des revenus, ont ...double but de toutes les mesures prises jusqu'ici, et ce ...qu'en continuant à marcher vers ce but, que l'on par...ra à la restauration des finances du pays. Les causes qui ...jourd'hui exercent une influence aussi satisfaisante sur ...dget de 1846—1847, opèreront à plus forte raison et non ...efficacement, sur le budget de 1850 et ceux des années ...tes. Il y a donc tout lieu d'espérer, qu'après 1850, l'é...libre entre les recettes et les dépenses sera tout à fait rétabli. ...aurait méconnaître, par conséquent, que les mesures qui ...et sous la bénédiction du Très-haut, ont sauvé les finan...tat, nefussent des mesures radicales. Aussi le minis...t-il espérer que le soutien et la confiance de la ...re ne lui feront pas défaut en cette occasion, car c'est ...tien et cette confiance qui doivent l'encourager surtout à ...rer dans la voie des progrès et des réformes.

...passe subséquemment à la réfutation des attaques ...budget a été l'objet. Il y quatre catégories de membres ...sont réunis pour le combattre.

...ques honorables membres, mais leur nombre est ...sidérable, ont cherché à diminuer l'importance des ...omies effectuées par le gouvernement, et ont en conséquence ...sur de nouvelles réductions dans les dépenses publiques. ...embres ont reconnu que les économies déjà obtenues s'é...à fl. 400,000.

...Exc. soutient qu'elles se montent au double, à ... Et, lors même qu'elles ne s'élèveraient qu'à ..., ce serait encore une somme considérable après les ...nomies qui ont été effectuées déjà auparavant. Pour ...il n'est pas possible de songer à de nouvelles réduc...is le gouvernement, la Chambre peut en être assurée, ne perdra pas de vue ce but, partout et aussi souvent qu'il lui sera donné de l'atteindre. Le ministre reconnaît que, si plus tard le budget présente de nouvelles charges, les avantages des économies obtenues seront annulés, mais cette considération n'empêchera pas que les économies n'aient été faites et ne méritent d'être appréciées par la Chambre. Il reconnaît encore que, dans les années précédentes, le gouvernement a promis des économies; mais le gouvernement n'a pas manqué de remplir sa promesse, et il continuera de marcher, dans cette voie, autant que cela lui sera possible.

S. Exc. démontre, que si l'on compare le budget actuel aux dépenses de l'Etat pendant la réunion avec la Belgique, et auparavant, par exemple, à celles portées aux budgets de 1806, 1807 et 1808, l'on doit avouer que le chiffre proposé aujourd'hui, n'est pas trop considérable; du reste le montant de ce chiffre est en rapport avec les besoins réels du pays; et tous les ministres prouveront à leur tour, quand ils seront appelés à défendre leurs budgets respectifs, que, pour le moment, les économies ont été portées à la dernière limite du possible.

2° Quelques honorables membres ont pensé que les recettes indiquées au budget ne suffiront pas pour couvrir les dépenses. Pour réfuter cette objection, S. Exc. prie la chambre de se ressouvenir que le produit des contributions, en 1844, s'est élevé à la somme de fl. 52,721,000 et que dans la présente estimation de 1846-47 l'on n'a compté que sur une rentrée de fl. 52,251,000; qu'ainsi l'estimation loin de dépasser le produit réel est restée de fl. 470,000 au dessous de ce produit. Pendant les cinq premiers mois de l'année 1844, les contributions ont rapporté fl. 17,051,000, et pendant la période correspondante de la présente année, elles ont rapporté fl. 17,342,000. Ainsi elles ont fourni fl. 300,000 de plus en 1845 qu'en 1844. Néanmoins on s'est tenu, quant à l'estimation proposée, au chiffre du provenu de 1844. Il résulte de ces données, que la crainte nourrie par plusieurs personnes, et que Son Exc. elle-même avait partagée, que les contributions ne rapportassent moins par suite des mesures extraordinaires que l'on avait été forcé de prendre l'année dernière, — que cette crainte avait été, heureusement, tout-à-fait illusoire. Car enfin, les contributions ont rapporté davantage en 1845 qu'en 1844. Aussi S. Exc. a-t-elle tout lieu de croire, que les sombres prévisions de quelques personnes à l'égard du produit des contributions pour cette année et les suivantes, ne se réaliseront point. La certitude que la crise financière est passée, exerce partout l'influence la plus salutaire. D'après les rapports, que S. Exc. a reçus à ce sujet, la mise à exécution de la loi du 6 mars 1844, n'a nullement diminué le bien-être général. Le repos et le calme ont remplacé le *malaise* qui se manifestait autrefois.

Il est vrai qu'au nombre des voies et moyens se trouve le produit de certains domaines que l'on se propose de vendre, mais en regard de ce chiffre se trouve celui indiquant une diminution équivalente de la dette que le budget propose d'effectuer, et ces deux chiffres, on le reconnaîtra sans peine, se balancent. Il est encore vrai que l'Etat aura à pourvoir en 1846 et 1847 au paiement de la rente des emprunts contractés pour le desséchement du lac d'Harlem. Mais selon toute probabilité cette dépense pourra être couverte soit par un accroissement de revenus, soit par d'autres moyens, sans nouvelles charges pour les contribuables.

3° Quelques honorables membres ont déclaré ne pas accorder leur confiance au gouvernement. On rejette le budget, afin de forcer le gouvernement à accéder à une révision de la Loi Fondamentale. Mais différens orateurs ont parfaitement démontré que le refus du gouvernement de se prêter, pour le moment, aux vues des membres qui réclament cette révision, n'amène point pour ceux-ci la nécessité de rejeter tout le budget. Le gouvernement ne craint pas de déclarer qu'il partage cette opinion; le vote qui a eu lieu récemment, a fait voir à l'évidence que la majorité de la Chambre, loin de vouloir forcer le gouvernement à une révision, veut éviter tout ce qui pourrait en aucune manière ressembler à une contrainte. S. Exc. pense que la représentation n'a pas non plus le droit d'user d'un pareil moyen de coërcition, et le ministre a signalé les résultats déplorables que pourrait entraîner un pareil système, que réprouvent à la fois et le salut de la patrie et notre droit public.

4° Plusieurs membres ont motivé leur opposition sur l'absence d'une comptabilité suffisante. S. Exc. admet volontiers qu'il existe des vices dans notre système de comptabilité, et que ces vices peuvent et doivent disparaître. S. Exc. promet de s'en occuper. Ce qui s'est passé à cet égard, en 1842, est en dehors de sa responsabilité à lui. La nouvelle instruction pour la Chambre des comptes a été mise en vigueur en janvier 1842, et la prudence défendait qu'on revînt de si tôt sur cette loi ou qu'on établit si promptement un nouveau système de comptabilité sur les mêmes bases. Il est nécessaire d'attendre jusqu'à ce que l'on puisse juger des effets de cette loi, qui, au demeurant doit son origine aux vives instances de la Chambre elle-même.

Voilà du reste ce qui arrive quand, dans des momens difficiles, on arrache au gouvernement la promesse de proposer telle ou telle mesure. Le ministre déclare franchement, qu'en 1844 et jusqu'à présent, il n'a eu ni le temps, ni l'occasion d'examiner la chose à fond et de rechercher ce qui est indispensable pour établir une bonne loi sur l'administration comptable. Il croit qu'il eût été impardonnable de sa part, dans des momens où il lui fallait concevoir, diriger et exécuter d'aussi importantes mesures financières que celles de l'année dernière; où il était obligé de s'adresser non seulement à la bourse des contribuables, mais à celle des grands capitalistes; où il lui fallait veiller à ce que l'on ne perdît pas une minute; où il devait avoir l'œil sur tant de choses à la fois et concentrer toute sa sollicitude sur des objets d'un si haut intérêt, — il eût été impardonnable de sa part, dans de tels momens, de porter la main au système de comptabilité et d'en affaiblir l'ascendant par la présentation de nouvelles modifications.

Les dernières années ont vu s'accomplir beaucoup de grandes choses, et elles ont produit maints résultats brillans. Il faut se réjouir que l'on ait procédé par ordre, et que l'on n'ait pas renversé tout à la fois. Ce n'est donc qu'aujourd'hui, que l'on peut s'occuper du système de comptabilité. S. Exc. ne saurait cependant prendre aucun engagement, par rapport à ce que le gouvernement se propose d'établir dans la loi qui règlera cette matière, et on lui saura gré sans doute de ne point s'engager légèrement, quand il s'agit d'une loi de cette portée et de cette importance. S. Exc. désire établir le système de comptabilité sur d'autres bases, c'est-à-dire sur les principes d'un sage progrès. Quant aux membres qui puisent dans le système de comptabilité actuel le motif de leur vote négatif, le ministre croit devoir leur demander si, en rejetant le budget, ils croiront mieux atteindre leur but. Il fait grand cas du régime constitutionnel; mais cela ne l'empêche pas de penser que les discussions et les délibérations avec les Chambres ôtent aux ministres de la couronne un temps précieux et considérable. La discussion d'un budget biennal prend beaucoup de temps. Puisque le système de comptabilité doit être réorganisé sur des bases toutes nouvelles, peut-on espérer de l'établir sur de bons fondemens dans le cours de cette même année? S. Exc. croit que les partisans zélés de cette réorganisation, dont au reste elle respecte les intentions, et dont elle approuve jusqu'à un certain point les

---

...ton du Journal de La Haye. — 22 Juin 1845.

...ROMANESQUE AVENTURE DE MA VIE.(1)

CHAPITRE VI.

La résurrection.

...connu Fouché lorsqu'il était professeur d'histoire chez les orato... Son caractère faux et rusé m'avait empêché de me lier alors avec lui, ...faisais cas de son instruction variée et surtout de son esprit fin et ...donna à lui, malgré ma volonté peu dissimulée de me tenir à l'écart ... il m'avait toujours témoigné de l'estime et presque de l'af... je ne sus pas répondre, je l'avoue. C'était moi qui lui avais ...aimer les livres, disait-il volontiers, et je me félicite qu'il ne m'ait pas ...de lui avoir appris à mentir et à fourber, ce qu'il faisait mieux que per... Je ne l'avais rencontré que deux ou trois fois depuis nos conférences ...et bibliographiques et il m'avait accueilli avec un empressement ...que m'envièrent tous ceux qui furent témoins de ces entre... ne manquait jamais de m'offrir ses services et de mettre son crédit à ..., sans doute parce qu'il ne craignait pas que je le prisse au mot. ... alors Fouché tel que ses biographes l'ont jugé, capable de tout ...e ses passions, pour retenir dans sa main le pouvoir et la richesse. ...es uniques croyances, et il n'y avait pour lui ni morale, ni reli..., ni patrie, ni sentimens humains, toutes les fois que son égoïs...ordonnait de les fouler aux pieds. L'ambition, qui exalte les âmes gé... et qui leur fait trouver des jouissances de noble orgueil dans les hon..., ne fut jamais celle de Fouché: il regardait le pouvoir comme un ex...en de *faire* de l'or et d'employer cet or à sa guise. ...aussi au plus haut degré l'amour de l'intrigue, et il flattait sa vanité, ...tout le monde, même l'empereur, en créant mille artifices et ...de passe-passe à l'aide desquels il s'était rendu indispensable au ..., pendant la terreur, le directoire, le consulat et l'empire: le ...rier et de Collot-d'Herbois se disait l'ami et l'ange gardien de Na... Ce fut par une sorte d'intimidation qu'il s'empara de la confiance ...nouveau maître: il l'environna d'abord d'embûches de conspirations, de ...d'assassins, de périls imaginaires, et il fit semblant de n'être occupé ... qu'à lui sauver la vie et à lui garder sa couronne.

L'huissier, à qui j'avais remis le billet par lequel je demandais une audience au duc d'Otrante, revint avec ordre de m'introduire: cet ordre lui avait été sans doute donné en des termes fort honorables pour moi, car il me l'annonça en s'inclinant jusqu'à terre. Quelle fut ma surprise et mon désappointement, quand je reconnus dans le cabinet du ministre le cocher de cabriolet qui m'avait conduit la veille au passage Sainte-Marie! Le duc d'Otrante était ce jour-là en accès de gaité: il se roulait, en pâmant de rire, sur un canapé, sans avoir égard à la dignité ministérielle, et le cocher, debout devant lui, le visage pourpre et l'air penaud, rongeait avec ses dents le bord de sa casquette pour se faire une contenance. Je n'eus pas longtemps l'espoir de n'être pas reconnu de ce maudit homme, car, à mon entrée, il fit un geste et une exclamation qui exprimaient sa joie de me retrouver en face du ministre.

— Vous arrivez fort à propos, mon cher savant, dit Fouché qui, toujours riant, vint à ma rencontre et me présenta la main.

— Je remercie Votre Excellence d'avoir daigné me recevoir sans lettre d'audience, repris-je incertain de ce qui se passait.

— Je n'avais pas non plus donné de lettre d'audience à ce coquin-là, dit-il en riant plus fort.

— Monseigneur, je me retire, si Votre Excellence ne peut m'entendre, murmurai-je blessé de me voir assimilé à ce mortel bavard et imprudent qui se jetait à la traverse de mes projets.

— Restez, je vous prie, monsieur Jacob, nous avons besoin de vous. Votre santé paraît excellente? et vos travaux?

— Ils avancent de manière à ne jamais vouloir finir, monseigneur, et mon dernier ouvrage...

— Eh bien! maraud, interrompit-il en s'adressant au cocher stupéfait de l'accueil affable qu'on me faisait, est-ce bien monsieur que tu as mené hier soir dans ton cabriolet? est-ce bien lui que tu nommes le *Théophile* Jacob?

— Oui... monseigneur... répondit le cocher dont la voix enrouée s'exhalait de sa poitrine haletante, comme la voix d'un ventriloque.

— Comment! drôle, d'où me connais-tu? repartis-je pour l'intimider. Où as-tu ramassé mon nom?

— Faudrait-il que votre concierge ne le sût pas, mon bourgeois? il n'y a pas d'affront; j'ai demandé qui est-ce que ce petit vieux, vert comme poreau, vif comme anguille, qui...

— Voyez, vous êtes convaincu? interrompit Fouché, dont la hideuse et blafarde figure n'exprimait ni colère ni ressentiment, et qui se remit à rire de si bon cœur, que je ne pus me dispenser de l'imiter par politesse.

— Convaincu d'être vif comme une anguille? repris-je augurant bien de ces préliminaires de belle humeur.

— Non, de m'avoir vu hier soir escaladant un mur du passage Sainte-Marie et sortant ainsi d'une réunion de conspirateurs.....

— Avec M. de la Pinsardière? ajoutai-je avec un hochement de tête affirmatif.

— Tout cela est fort plaisant, dit Fouché qui redevint grave et qui me regarda en fronçant le sourcil; mais je serais curieux d'apprendre à présent comment on a pu abuser de la simplicité de cet homme à ce point...

— Monseigneur, j'ai feint de croire que c'était vous, dis-je en m'approchant de manière à n'être pas entendu de mon indiscret cocher. Il s'agissait de fermer la bouche à ce bavard, et vous voyez comme j'ai réussi!

— Ma foi il a gardé très-joliement le secret; car, ayant été conduit chez le commissaire de police pour cette affaire qui se rapporte, m'a-t-on dit, à l'enlèvement d'un enfant chez le comte de Saint-Aliéze, il a refusé de donner la moindre explication, il a dit que la chose me concernait seul et qu'il ne parlerait que devant moi. Je ne vous savais pas si habile mystificateur, monsieur Jacob, vous surpassez Maton lui-même.

— J'ai l'honneur de vous dire, monseigneur, que je n'ai voulu mystifier personne, mais me ménager ainsi les moyens de poursuivre la découverte d'un secret qui pouvait intéresser la sûreté de l'état...

— Un complot?... Sors, imbécile, ajouta-t-il tout haut en congédiant le cocher qui s'attendait à un autre compliment: si tu t'avises de parler du ministre de la police et de prétendre l'avoir vu sautant par-dessus les murs, comme un amant ou comme un voleur de nuit, je t'enverrai finir tes jours à charenton.

J'étais maître du terrain, et quand nous fûmes seuls, je ne me fis pas scrupule, pour arriver à mon but, de donner carrière à mon imagination: la vérité toute nue est ordinairement si gauche et si maladroite vis à vis de ces intrigans blasés qui veulent avoir des voiles à lever et des mystères à pénétrer. Je me donnai donc un air et un maintien politique.

— A nous deux, mon ami, me dit Fouché avec son ancienne familiarité de collége: vous avez une petite conspiration?

— Une grande, répliquai-je en minaudant; c'est la queue de celle d'Arena, Ceracchi et Fabio-Lebrun.

— Voilà une queue qui a longtemps survécu à la tête! Je pensais que cette queue-là avait été coupée dans le procès des francs-maçons de Milan et de Savone. Nous avons fusillé une dizaine de républicains; mais on n'a jamais trouvé le chef, ni celui qui devait assassiner l'Empereur à Milan...

— C'est celui-là que je viens vous dénoncer, monseigneur.

— Ah! bravo! voilà un coup de fortune pour vous, mon ami, et la reconnaissance de l'Empereur vous est acquise. Ce chef est-il arrêté?

— Non, puisqu'il est mort.

— Mort? répliqua-t-il, piqué et désappointé de cette réponse inattendue. Eh! que voulez-vous que nous fassions d'un conspirateur mort?

(1) Voir le *Journal de La Haye*, d'hier.

vues, s'éloigneront considérablement de leur but en rejetant le budget.

Pour ce qui est des pièces à l'appui et des états formant les bases du budget, et que l'on désire plus détaillées, S. Exc. a rappelé ce qui se faisait autrefois chez nous, et ce qui se fait encore aujourd'hui ailleurs. Autrefois la loi du budget ne présentait qu'un chiffre global; mais pour renseigner la chambre on faisait imprimer et distribuer des documens spécifiés, indépendans du projet de loi.

Aujourd'hui ces documens font partie du projet de loi, et la chambre reçoit en outre des états fort étendus. En comparant ces états à ceux soumis aux chambres françaises, on trouvera que les nôtres sont beaucoup plus détaillés.

On a fait plusieurs objections relativement aux fréquens transferts de fonds d'un chapitre du budget à l'autre, mais ces transferts étant autorisés par la loi, comment pourrait-on se croire suffisamment autorisé à rejeter le budget pour ce motif?

Le compte annuel sur l'emploi des deniers publics n'est point encore conforme, dit-on, aux prescriptions de la Loi Fondamentale; mais en considérant la chose avec impartialité, on trouvera qu'ici encore il y a progrès. S. Exc. promet que le rapport des années suivantes sera encore plus circonstancié, et que le gouvernement tiendra scrupuleusement tous les engagemens qu'il a pris, envers la Chambre, relativement aux budgets à venir.

Enfin le ministre fait remarquer, qu'on a rendu hommage aux progrès que présente le budget actuel. Seulement on trouve que ces progrès ne sont pas encore suffisans. Mais le ministre demande à la Chambre si, pour obtenir une loi quelconque, ou parce qu'on tient l'avenir pour incertain, l'on voudrait mettre en jeu les intérêts les plus précieux, et si la Chambre, lorsque le gouvernement fait un grand pas en avant dans la voie des progrès, voudrait y répondre par le rejet du budget? En se rappelant que tant de membres ont déclaré attendre encore de lui, indépendamment de tant d'autres objets importans, la révision du système d'impôts, le ministre ne saurait dissimuler la crainte de trouver sa tâche au-dessus de ses forces, à moins qu'il ne continue de se voir secondé par la Chambre. Sans cela, aucune volonté, aucune force humaine ne suffiront pour arriver aux résultats désirés.

Mais il espère que la plupart des membres finiront par reconnaître qu'il y a impossibilité absolue de satisfaire à leurs vœux, avant la fixation du budget, si justes que ces vœux puissent être d'ailleurs; S. Exc. s'attend donc à ce qu'ils n'hésiteront pas à adopter un budget qui servira au gouvernement de point d'appui, et le mettra à même de s'occuper, sans de graves soucis, de maints intérêts majeurs qui réclament encore tous ses soins et toute sa sollicitude.

Situation de la Société de commerce des Pays-Bas.

Mercredi dernier, 18 juin a eu lieu, à Amsterdam la 23e assemblée annuelle ordinaire du conseil d'administration de la Société de Commerce des Pays-Bas. Le président de la Société a ouvert la séance par un discours, suivi d'un exposé de la situation pendant l'année 1844. Cet exposé s'étend également à une partie de ce qui s'est passé de plus important pendant les cinq premiers mois de l'année 1845.

Il résulte de ce rapport, que la part de la Société dans les nombreuses pertes que le commerce aux Indes a essuyées par suite de manques de paiemens et de faillites, est assez considérable; mais la direction n'a pas été prise au dépourvu. Les embarras qui avaient entravé le commerce de toileries ont diminué, et les envois de toiles effectués par la Société de Commerce, sous des conditions meilleures, produiront un effet salutaire sur cette branche d'industrie nationale. Les valeurs des expéditions pour le gouvernement colonial, dont les toiles de coton forment le principal article, y compris le numéraire et autres marchandises, s'élèvent à fl. 9,600,000

Les importations du café et de sucre dans la mère-patrie, pendant l'année 1844 sont restées un peu au-dessous de celle de l'année précédente; mais par contre celles des épiceries, du thé de Java et d'étain de Banca ont été plus considérables qu'en 1843.

La Société a affrété, pendant l'année 1844, 178 navires, nombre qui surpasse celui des années précédentes à l'exception de 1841.

Les ventes des produits coloniaux effectuées par la Société pendant l'année 1844, sur des marchés néerlandais, ont rapporté environ quarante cinq millions de florins; chiffre qui surpasse le montant des ventes de l'année 1843, de plus de trois millions et demi de florins. Les valeurs des ventes effectuées par elle pendant les cinq premiers mois de l'année courante, s'élèvent à environ vingt-cinq millions, ce qui constitue également une augmentation sur celles de l'année dernière.

La société a payé en 1844, en frais de transport, fl. 11,361,83,22, chiffre qui n'a été atteint en aucune année précédente; elle a en outre payé en primes d'assurances fl. 741,206,11½.

Il résulte encore de ce rapport, que depuis sa fondation jusqu'au 31 décembre dernier, la Société de Commerce a importé 9,880,542 balles et 18,171 barils de café; 1,941,565 *Kanassers* ou *Kranjangs*, 61,886 caisses, 1,834 barils et 42,592 sacs de sucre et 67,722 caisses d'indigo.

Tels sont les faits empruntés au rapport du président de la Société, d'où il appert que le mouvement de cette association si éminemment nationale et dont les opérations aux Indes sont si intimement liées au bien-être de la mère-patrie, va toujours croissant, et qu'elle continue à rendre de grands services au commerce, à l'industrie et à la navigation.

Le 20 de ce mois, cette 23e assemblée du conseil d'administration a été close par un discours du président.

Dans sa séance d'hier, la Seconde Chambre des Etats-Généraux a successivement adopté par 39 voix contre 14 le chapitre IX, A (*Dette nationale*), et IX, B (*Finances*) par 39 voix contre 15.

Dans la séance d'hier au soir a été adopté par 35 voix contre 19 le chapitre X (*Guerre*).

La Chambre a continué aujourd'hui la discussion sur le chapitre XI (*Colonies*), qui a été adopté par 37 voix contre 18.

Ce soir la Chambre entamera la discussion sur le chapitre *Dépenses imprévues* et le budget *des voies et moyens*. La discussion du chapitre V (*intérieur*), ajournée par l'indisposition du chef de ce département, aura lieu lundi prochain, c'est Son Exc. le ministre des Colonies qui est chargé de sa défense.

Les débats au sujet de la pétition de plusieurs négocians d'Amsterdam contre l'administration de Surinam sont également fixés à lundi prochain.

Le *Journal de Bruxelles* publie sur nos affaires un article rempli de considérations, on ne saurait plus sensées ni plus justes. Voici cet article:

La Seconde Chambre des Etats-Généraux de Hollande discute en ce moment les projets de loi comprenant le budget biennal de 1846 et 1847. Les auteurs de la proposition relative à la réforme constitutionnelle, dont les efforts ont échoué naguère, ont voulu profiter de cette circonstance pour renouveler leurs tentatives. Tous, ou peu s'en faut, sont venus déclarer successivement qu'ils voteraient contre le budget, et quoique plusieurs d'entr'eux aient cherché à rattacher leur opposition à d'autres motifs que le refus du gouvernement de se prêter à la révision de la Loi Fondamentale, il est cependant bien visible que c'est en définitive ce refus qui détermine leur attitude. Nous n'avons pas à donner notre avis sur la conduite du gouvernement et de l'opposition dans l'importante question de la réforme. L'un a le droit de la reculer aussi longtemps que la majorité ne la lui impose pas d'une manière péremptoire; l'autre obéit, nous en sommes sûrs, à des convictions sincères en ne se relâchant pas dans ses efforts; le pays, qui doit juger en dernier ressort, montrera de quel côté sont ses sympathies: spectateurs désintéressés de la lutte, nous attendons qu'il se prononce, et qu'il oblige soit le pouvoir, soit l'opposition, à céder le terrain.

On ne peut nier que dans le débat actuel, le gouvernement n'ait la position la plus forte. Le ministre actuel des finances, M. Van Hall, a modifié de la manière la plus heureuse l'état financier de la Hollande; il a fait des opérations qui, en réduisant considérablement l'énorme dette de ce pays, lui permettent de respirer et d'espérer qu'à une époque peu éloignée la lumière circulera partout dans ce gouffre plein de ténèbres où se complaisait l'ancien gouvernement. L'ordre n'est pas complètement rétabli sans doute; il reste encore bien des réformes à opérer, des abus à extirper, des économies à faire; les budgets sont loin d'être aussi clairs qu'ils devraient l'être; d'un autre côté, l'institution dont l'action est le plus nécesssaire au bon règlement des finances, la chambre des comptes est organisée sur des bases très-vicieuses et ne rend que des services insignifians; d'autres parties de l'administration financière ont également besoin d'être remises en harmonie avec le nouvel état de choses. Nous ne doutons pas que le gouvernement lui, comprenant ce qu'il y a à cet égard de légitime dans gences de l'opinion, ne se décide à compléter son œuvre; il ne saurait faire tout en un jour, et c'est, ce nous sem mauvaise tactique que d'entraver cette partie de sa tâche, portante pour le bien-être du pays, par des discussions tes sur la réforme constitutionnelle. A chaque chose son à chaque idée sa place: confondre la politique et les mêler les débats irritans que provoque la première aux dé tions calmes et positives que demandent les secondes, c'e poser, ce nous semble, à tout embrouiller, et à coup sûr, der les améliorations les plus désirables. Il est toujours de se servir des abus pour battre en brèche des institution tiques dont les abus ne sont pas la conséquence obligée: mez les premiers, c'est le plus pressé. Le reste viendra temps.

Le jury nommé pour la distribution des médailles de l sition de tableaux de Paris, a décerné à notre compatri Lamme, à Rotterdam, la médaille d'or pour un tableau avait envoyé à la dernière exposition de Paris.

Leurs Majestés et S. A. R. le prince d'Orange ont souscrire à un résumé raisonné de l'histoire du pays, anglais, par M. Adrien van Bevervoorde, et qui paraît chainement chez M. Susan, libraire-éditeur en cette vil

(*Voir aux annonces*.

Affaires de Belgique.

CRISE MINISTÉRIELLE. — ÉLECTIONS DIRECTES.

Le *Moniteur belge* publie les deux arrêtés royaux suiv

Vu les démissions offertes par nos ministres de la justice, des affai gères, de l'intérieur, des finances, des travaux publics et de la guerr

Nous avons arrêté et arrêtons:

Art. 1er. La démission offerte par le sieur Nothomb (J.-B.), de ses de ministre de l'intérieur, est acceptée.

Art. 2. En attendant qu'il soit statué sur les autres démissions, laires continueront à gérer leurs départemens respectifs; le minis justice aura en outre l'intérim du ministère de l'intérieur, à l'excep affaires commerciales et industrielles, lesquelles seront traitées, égale *intérim*, par le ministre des travaux publics.

Un autre arrêté de la même date porte:

Art. 1er. Le sieur Nothomb (J.-B.), ancien ministre de l'intérie travaux publics, est nommé ministre d'état.

Art. 2. Notre ministre des affaires étrangères est chargé de l'exéc présent arrêté.

Donné au château de Laeken, le 19 juin 1845.

—Le *Politique*, journal ministériel, publie aujourd'hu cle suivant:

«La démission de la majorité du ministère est, co sait, conditionnelle. M. Nothomb seul s'est retiré d'une définitive. Cette marche semblait indiquée par la situa effet, ce n'est pas la politique modérée qui a succomb que MM. De Bonne et Anspach, malgré l'adhésion tr plaisante qu'ils ont donnée à certain programme, n'on réalité d'autres opinions que MM. Meeus et Coghen ou Claes et Van der Elst. C'est contre un nom propre qu l'ardeur du parti s'est dirigée, et c'est pour cacher tout vait d'étroit et de pitoyable cette guerre faite à un qu'on a trouvé un mot de ralliement que les fautes e tentions du parti catholique ont rendu tout-puissant. La titution du ministère semble donc devoir se faire dans du libéralisme modéré, si toutefois les hommes qui sont à y concourir ont le courage de la situation qu'ils se s ou qu'ils se sont laissé faire.

»Si les élections du 10 juin avaient le sens que l'opi dicale a voulu leur donner, il ne s'agirait aujourd'h M. d'Huart, ni de M. Liedts, ni de M. Leclercq. Ce sera Osy et Rogier que le pouvoir devrait arriver tout n ment, et chacun sait quelle majorité pourrait rencon la chambre cette expression prétendue de l'opinion de les et d'Anvers.

»Le ministère nouveau, privé de son chef et reconst le personnel de la nuance libérale de son ancienne peut rallier facilement à lui le plus grand nombre de nouveaux que les radicaux ont poussés contre les d tans de cette majorité. Ce ministère aura contre lui t nemis de l'ancien cabinet, dans la chambre. Mais on inimités n'ont jamais su entraver la marche de l'adm qui se retire. Elles continueraient, sans nul doute, force de ses successeurs.

— Et ses papiers? ils ne sont pas enterrés avec lui.

— Oh; c'est différent; il y a des papiers, dites-vous, très-explicites, très-importans? Voilà ce qui manque dans toutes mes conspirations. Des conspirateurs, on en a plus qu'on n'en demande, les prisons en regorgent; mais des papiers, des preuves écrites, des preuves irrécusables, on ne sait où en trouver. Si ces papiers disent quelque chose, j'y attache beaucoup de prix.

— Je les crois des plus curieux. C'est la confession d'un républicain italien qui avait juré la mort de l'empereur...

— Son nom?

— Je puis le dire aujourd'hui que l'homme n'existe plus: Bidaneschi...

— Bidaneschi! j'ai ce nom-là dans mes listes de conspirateurs. Le voici, dit-il ouvrant un registre de noms rangés par ordre alphabétique; mais aucune note, aucun détail en regard de ce nom... Il a bien fait de mourir de lui-même.

— Après vous avoir dénoncé un conspirateur, il faut que je justifie auprès de vous un bon jeune homme qui n'a jamais conspiré, et qui pourtant s'est vu condamné à mort à la place de Bidaneschi.

— S'il a été condamné à mort et exécuté, que voulez-vous que j'y fasse?... Mais voyons ces papiers...

— C'est de lui que je les tiens; ils vous démontreront son innocence et ils vous apprendront quel terrible danger a couru l'empereur.

— A merveille! ce sont justement les papiers qu'il me faut, et je les aurais fait faire exprès...

— Permettez-moi, monseigneur, dis-je ne me pressant pas de les lui remettre, permettez-moi de vous raconter le fait en peu de mots. J'ai connu en Italie un musicien français nommé Louis Belin...

— Condamné à Savone en 1807, reprit Fouché feuilletant son registre; détenu dans la forteresse d'Ancône en vertu d'une commutation de peine, et... Bien me pardonne! évadé le mois dernier. Voilà une mauvaise recommandation pour lui!

— On voit bien, monseigneur, que vous n'avez pas été prisonnier dans une forteresse. Mais voici qui le recommandera mieux. Arrêté et jugé comme conspirateur, au lieu et place de son ami Bidaneschi qui avait pu s'enfuir, il n'aurait eu qu'un mot à dire pour se défendre, pour changer son arrêt de mort en récompense civique...

— Eh bien! pourquoi ne l'a-t-il pas dit, ce mot?

— Il eût sacrifié son ami et il eût passé pour un traître: Il avait sauvé l'empereur...

— En écrivant une lettre anonyme, pour l'inviter à ne pas se rendre à Milan où sa vie serait en péril?

— En effet, répondis-je à tout hasard. Cette lettre sauva l'empereur et fit avorter la conspiration.

— S'il était venu me trouver alors, je lui aurais donné cent mille écus pour qu'il nommât les conspirateurs.

— Il ne le pouvait alors; d'ailleurs, il ne les connaissait pas, à l'exception de son ami qu'il a refusé de trahir.

— C'est beau et bête. Mais enfin que demande-t-il de ces papiers? Vous êtes, je le vois, envoyé par lui en ambassade pour négocier la vente de la succession littéraire de Bidaneschi: le choix de l'ambassadeur m'agrée infiniment.

— Je me suis chargé de la négociation, monseigneur, parce qu'il y a deux énormes injustices à réparer...

— Deux? On a donc condamné deux faux Bidaneschi, et vous plaidez deux causes à la fois? Voilà des paperasses qui coûteront cher.

— Lorsque ce cocher a vu un homme escaladant le mur du jardin de l'hôtel de Saint-Allèze, c'était ce malheureux proscrit qui avait voulu revoir sa femme et son enfant avant de quitter la France...

— Comment! il est à Paris? il n'a pas été arrêté? Ma police est donc bien mal faite! J'en suis honteux, en vérité.

— Et moi, je me trouvais là pour le voir avant son départ et pour obtenir qu'il me livrât ces papiers...

— Vous les avez donc? dit Fouché qui se leva et qui me fouilla sans façon pour les prendre dans ma poche.

— Monseigneur, je vous en conjure! m'écriai-je, craignant d'avoir livré trop vite le gage de ma négociation; faites un acte d'équité que je réclame comme un droit: des lettres de grâce pour Louis Belin, une place de maître des requêtes ou une préfecture pour l'ancien préfet de Savone, le baron de Saint-Allèze!

— Le baron de Saint-Allèze?... répéta le ministre sans discontinuer l'examen qu'il faisait des papiers: ce sont là des pièces uniques!

— Le baron de Saint-Allèze, beau-frère de Louis Belin, est tombé en disgrace, ajoutai-je, observant la physionomie du duc d'Otrante, qui ne perdait pas un mot de mon plaidoyer tout en lisant les manuscrits de Bidaneschi.

— Ce Bidaneschi était un diable incarné!... L'empereur dirait que j'invente cela si je ne le lui montrais par écrit...

— L'empereur n'a pas de sujet plus dévoué que le baron de Saint-Allèze, qui a poussé le zèle jusqu'à refuser de déposer en faveur de son beau-frère...

— C'est là du Brutus à l'ordre de l'empire... Au fait, je suis fâché que Bidaneschi soit mort, c'eût été une très-jolie conspiration. Quel homme de fer!.. Mais êtes-vous bien sûr qu'il soit mort?

— S'il était vivant, monseigneur, on n'eût jamais consenti à me livrer ces papiers.

— Je commence à croire qu'il est réellement mort, dit-il en sonnant. Je vais aux Tuileries. Ton adresse, Jacob?

— Monseigneur, votre religion est-elle suffisamment éclairée? dis-je en lui présentant ma carte. Vous avez daigné, en plusieurs circonstan moigner quelque bienveillance et l'envie de m'être utile...

— Ma voiture? dit-il à l'huissier qui entra. Monsieur Jacob, suite, sa main dans la mienne, ma religion, pour me servir de solennel, est maintenant aussi éclairée qu'elle peut l'être. Je v affaire, que vous êtes plein de générosité et d'obligeance pour oubliez pas que je tiens à être toujours le vôtre.

Je me retirai assez triste du résultat de ma démarche, et m voir obtenu aucune promesse positive. J'aurais tant voulu po chez moi avec une bonne nouvelle!

Je me présentai chez le comte de Saint-Allèze, sous prétexte de ce que les recherches de la police avaient produit. Le com même de la Préfecture de police, et il venait de voir sa fille s nouveau désespoir, en lui apprenant qu'on n'avait rien cessé avoir fait, de mon côté, quelques tentatives pour retrou l'enfant et de son ravisseur; je demandai à être introduit au lin, que j'entendais gémir dans sa chambre. La bonne de vais soupçonnée de n'être pas étrangère au fait pour lequel fut chargée de me conduire; elle me précédait, fort troublée plis de larmes; elle se tourna vers moi au moment d'entrer

— Monsieur, ne va-t-on pas rendre notre enfant? me dit-elle suis certaine qu'on ne lui fait pas de mal, mais la mère...

— Je ne vous entends pas, mademoiselle, repris-je en rougissant locution imprévue; est-ce à moi que vous parlez?

— Oui, monsieur; vous avez aidé ce monsieur à enlever l'enfant vu arriver en cabriolet dans le passage...

— Moi, mademoiselle! m'écriai-je, troublé de cette accusation qu'un pouvait entendre.

— Oh! monsieur, je vous ai bien vu quand je suis allée ouvrir te du jardin. Ce monsieur, que j'attendais, vous a suivi de

— Expliquez-vous, mademoiselle; je vous jure que vous êtes C'est donc vous qui avez aidé l'enlèvement?...

— Moi, Monsieur! je ne m'en consolerai jamais. Ce m l'air d'un fort honnête homme, m'a hier abordé dans la rue grosse somme, — j'ai eu tort, je l'avoue, d'accepter, — pour madame. Il se disait peintre et voulait faire le portrait de s'il n'y avait pas des enfans partout!

— Et vous l'avez reçu en l'absence de madame Belin! jardin qu'il est entré?...

Je l'ai laissé un moment avec l'enfant qui dormait... Il en pleurant, et il le regardait avec des yeux... Peu de temps rentra, et quand j'entendis monsieur le comte crier au voleur,

Il restera au temps à faire juger plus sainement le chef du [cabi]net de 1841. On se rappelle qu'il n'y a pas huit ans, les [ho]mmes qui ont réuni cette année à Bruxelles la presque una[nimité], y rencontraient une irritation telle, que ce n'était pas [sans] danger pour leur vie que leurs amis pouvaient prononcer [leur] nom au sein même d'un collége électoral.

Il reste à savoir l'attitude que les catholiques voudront [prend]re en face d'un cabinet, où leur prépondérance ne pour[rait] être accrue sans danger. Les hésitations du plus grand [nom]bre d'entre eux, la trahison de quelques-uns ont créé la [situa]tion présente. C'est à eux de savoir s'ils veulent la prolon[ger]. La question si sérieuse, si grave, de la loi sur les jurys [d'exa]men doit se représenter bientôt devant la chambre. Ce se[ra] la pierre de touche de leur bon vouloir, et de leur tact [polit]ique. »

[Vo]ici, dit de son côté l'*Observateur belge*, une idée qui com[mence] à germer dans quelques têtes ministérielles.

M. d'Anethan, après avoir joué quelques jours au ministre de [la guerre], se chargerait définitivement de ce département. Il [ne ser]ait pas difficile de le remplacer au ministère de la justice. [Lui-]même a prouvé par son entrée au ministère, qu'il ne faut [pas un] grand génie pour remplir cette place. Il se trouvera bien [ou] dans quelque parquet, quelque secrétaire général man[qué, q]uelque substitut médiocre tout fraîchement battu de la [main] par quelque Chaix-d'Est-Ange de province. Celui-là serait [le su]ccesseur naturel de M. d'Anethan à la justice. La crise mi[nisté]rielle serait ainsi terminée à la grande satisfaction du minis-[tère].

[D]ans cette combinaison, M. Mercier deviendrait le pivot de la [situ]ation. Nul, mieux que lui ne serait digne de continuer M. No[thom]b. A ses dispositions naturelles il joint aujourd'hui deux [ann]ées de pratique dans la politique mixte. Nul n'est moins que [lui im]populaire dans l'opinion libérale et considéré de tous les [partis]; à lui donc la tâche de relever le drapeau.

[B]raves gens qui vous figurez que c'est un homme que l'oppo[sition p]oursuivait en M. Nothomb, ne vous faites pas cette illu[sion; c']est un système que nous combattons; vous avez été les [soutiens] complaisans de ce système: il faut bon gré mal gré [que v]ous tombiez avec lui. Vous tenez beaucoup à vos porte-[feuilles], l'opposition tient beaucoup à ses principes, et fran[chem]ent elle ne peut y renoncer uniquement pour vous faire [plaisir].

[L'Ob]servateur belge publie la lettre suivante qui lui est adres[sée de] Neufchâteau au sujet des dernières élections :

Neufchâteau près Bouillon, le 10 juin 1845.

Monsieur,

[Je viens] d'assister aux élections de Neufchâteau, et j'ai été témoin de cho[ses, nou]velles pour moi, de machinations si inouïes, que je ne puis résister au [désir de les] raconter au public par la voie de votre journal. Jamais notre pays, [ordinaire]ment si calme, n'a été en proie à une pareille agitation, jamais l'hon[nêteté pub]lique n'a été mise à de plus rudes épreuves, jamais, et nulle part, [l'action de]s fonctionnaires du gouvernement n'a été plus active et plus scan[daleuse. S]ur 473 électeurs environ qui figurent sur les listes de l'arrondisse[ment, 41]1 étaient réunis à Neufchâteau. Dès huit heures du matin, les élec[teurs des] campagnes débouchaient par toutes les routes, les uns dans des voi[tures bri]antes, les autres dans de gros charriots attelés de plusieurs chevaux [au] galop. Ces convois se composaient d'électeurs, de curieux, et d'a[gens d'é]lection ; et de toutes parts on se portait au devant d'eux pour les com[pter], s'en emparer, les caser et les compter.

[Une nuée] de fonctionnaires de tout grade, de gens vivant du budget, s'a[gitaient] dans tous les sens, se portaient sur tous les points, marchandaient [les] consciences, en proie à une agitation qui eût été comique, si elle [n'eût été] révoltante. Les visages de ces agens fidèles d'un gouvernement qui [enten]d si bien les rouages du régime représentatif, jaunissaient, s'al[longeai]ent ou s'épanouissaient selon la nature des consciences qu'ils abor[daient. J]amais les chances paraissaient si égales entre M. Julien, le candidat de [l'opinion p]ublique, et M Zoude, le candidat du gouvernement, que nul ne [pouvait a]ssurément prévoir l'issue de la lutte qui allait s'engager; véritable [...] tant de convoitises irritaient l'ardeur. Que de défections, que de [promesses] exagérées ou fausses, que de tromperies nous avons vues, enten[dues, ...]gées! Quelle amertume éprouvait le cœur à la vue de toutes ces [turpitudes] se produisant à l'envi ! Quelle lie repose au fond de toutes nos pas[sions, qu]and elles s'exagèrent ! Jamais nous n'avons mieux compris la vanité et [l'impuiss]ance des institutions écrites; car on en viole aisément la lettre et [l'esprit qu]and les mœurs ne leur servent point de piédestal. Mais laissons ces [réflexions] trop humiliantes pour notre espèce, et suivons le cours des événé[mens].

[Au] premier bureau M. Julien l'emporte sur son concurrent; dans le [second, M. Z]oude obtient la majorité; mais disons maintenant par quels moyens [il a c]onservé son mandat. Tous les fonctionnaires avaient reçu du [gouvernement] des instructions qui leur prescrivaient de favoriser par tous les [moyens] du pouvoir la candidature de M. Zoude: aussi avaient-ils [tous] déserté leurs postes pour accourir à cette élection, soit pour y [concourir] par leurs votes, soit pour soutenir le zèle de ceux qu'ils avaient déci-dés dans leur sens, soit pour les préserver d'une autre influence. Dans une tournée générale faite par M. Zoude, il avait prodigué les promesses. On eût dit qu'il disposait de tous les emplois, qu'il était la source de toute faveur. Un fonctionnaire très-honorable et très-influent avait promis son concours à M. Julien. Une croix est mise à la disposition de M. Zoude, qui transforme une récompense méritée et nationale et un salaire de défection. Un autre fonction-naire, dévoué à M. Julien est prévenu par M. Zoude, qui lui écrit de sa main, qu'il compromettra sa position s'il vient aux élections.

La lettre a été remise à M. Julien par le courageux fonctionnaire. Le puni-ra-t-on pour s'être conduit noblement? Nous laisserons de côté les *on dit* avec lesquels on pourrait faire un volume. On a parlé de voix achetées publi-quement dans une auberge à Neufchâteau, d'une roue de voiture volée à un électeur à Paliseul, pour l'empêcher de se rendre à l'élection, d'argent don-né à des voituriers électeurs comme salaire exagéré de leurs charrettes, et de mille autres faits dont nous ne pourrions apporter la preuve sans enquête préalable : mais une chose positive, publique, c'est que les électeurs de M. Zoude étaient reçus et choyés gratuitement dans les auberges où ils étaient descendus, ce qui a été cause d'une méprise assez plaisante. Un brave hom-me, accompagné de son fils, était venu voter pour M. Zoude. On lui dit de se ren-dre à telle auberge, après l'élection, pour y prendre sa part du repas gratuit promis à sa gourmandise. Le bon homme se trompe d'auberge. Il vient pour son malheur s'asseoir à une table, en grande partie occupée par ceux des électeurs de Bouillon qui avaient voté ostensiblement pour M. Julien, lequel entre parenthèse, n'a point fait à ses électeurs l'injure de payer pour eux. Quand le brave homme eut suffisamment lesté son estomac électoral, il se vante ingénuement d'avoir voté pour M. Zoude, en reconnaissance d'une no-mination de garde champêtre faite dans sa famille à la recommandation de celui-ci. Certes, la reconnaissance est une belle chose, et le bon homme avait raison de la pratiquer; mais je vous laisse à penser avec quelle faveur fut ac-cueillie cette naïve déclaration par des gens de mauvaise humeur. Les lar-dons pleuvent sur lui, il ouvre de grands yeux, il reconnaît et ce qui est plus fort, il avoue qu'il s'est trompé d'enseigne, qu'il croyait manger gratis et en conscience, et chose que nous n'avons point approuvée, il est obligé de quit-ter cette table inhospitalière et de payer son écot.

En résumé, M. Zoude a remporté une triste victoire. Il a dû reconnaître que si les opinions n'avaient pas été violentées, il eût eu fort peu de suffrages. Son vote récent dans la loi des céréales, et l'appui scandaleux que lui ont prêté tant de fonctionnaires, l'ont complétement dépopularisé. M. Julien, à qui 8 voix seulement ont manqué, peut avec raison s'enorgueillir de sa défaite, car il était seul contre une armée; et vienne une nouvelle élection, il pourra se présenter de nouveau sur la brèche avec toute chance de succès. Ses talens, son caractère, son énergie, son expérience des affaires, sa connaissance pro-fonde des besoins et des hommes du Luxembourg, enfin la confiance des élec-teurs, même de ceux qu'un moment d'erreur lui a ôtés, et que la réflexion lui ramènera, le désignent naturellement pour le successeur de M. Zoude. Ce n'est point partie perdue; mais partie remise.

L....., propriétaire, à Bouillon.

Voici ce qu'on lit dans le *Journal du Commerce d'Anvers :*

« Bonnes gens des provinces, vous supposez que les grands journaux de la politique mixte sont rédigés par des hommes qui n'ont d'autres torts que celui de vendre leur plume. Hélas ! si c'était là leur seul pêché, quelque honteux qu'il soit, on pour-rait encore leur faire miséricorde; car enfin s'ils défendent une cause détestable, ils la servent si mal qu'ils aident au triomphe de la bonne. Mais que diriez-vous si je vous déroulais leurs antécédens ? Si j'entreprenais leur biographie? Combien, parmi « les mieux notés de tous ces beaux esprits, » parmi les plus influens, n'en est-il point qui ont eu les démêlés les plus graves avec la justice ?...

» Eh bien ! ces écrivains passent leur vie aujourd'hui dans les antichambres ministérielles. Que dis-je? Dans les antichambres, dans les salons ministériels ! ils sont choyés, fêtés, con-sultés par les ministres qui leur donnent fraternellement la main. Ils confèrent avec ceux-ci sur les affaires de l'état, font échange d'inspirations et de conseils. Voilà les héros de la presse ministérielle, les organes du parti *des honnêtes gens !* Voilà les hommes qui tous les jours nous vantent avec une si chaleureuse conviction les bienfaits de l'ordre et l'amour des lois. C'est là, de leur part, convenez-en, acte de désintéressement et d'abné-gation. »

Nouvelles de Suisse.

Lucerne, 13 juin.

On a ouvert les discussions du grand-conseil sur quantité de recours en grâce présentés par des condamnés politiques et autres. Les cas politiques ont été renvoyés pour la plupart au conseil exécutif, avec égard au décret d'hier. L'affaire du doc-teur Steiger a été ajournée, sur la représentation du conseil exécutif que les négociations à ce sujet n'étaient pas encore menées à fin. On a de nouveau élu députés à la diète MM. le vice-avoyer Siegwart Muller et le secrétaire-d'état Meier.

— Les états catholiques de Lucerne, Uri, Schwytz, Unter-wald, Zug, Fribourg et Valais, ont adressé à tous les co-états fédéraux une circulaire dont voici le préambule :

Les députés des états catholiques de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zug, Fribourg et Valais, dans une protestation insérée au protocole de la diète fédérale, sous la date du 10 août 1844, ont expressément réservé à leurs hauts états de faire, concernant les couvens d'Argovie, toutes les démarches ultérieures qu'ils jugeront utiles au maintien des dispositions du pacte et des droits de la religion catholique.

A la fin il est dit :

Nous exprimons donc le vœu positif que les états confédérés donnent à leurs députés à la diète ordinaire de 1845 l'instruction suivante, savoir, qu'en ver-tu des droits confessionnels et en exécution des devoirs imposés par l'article XII du pacte fédéral, tous les couvens abolis par le décret du grand-conseil d'Argovie le 3 janvier 1841, soient réintégrés dans les droits qu'ils ont con-formément au pacte. Puisse l'esprit des anciennes conventions, puisse la fidé-lité au pacte juré, puisse le sentiment de justice diriger vos discussions et écarter tous les autres égards! Veuille Dieu, le Tout-Puissant, vous protéger, fidèles et chers confédérés, de même que nous et avoir notre commune et chère patrie dans sa sainte garde! (Suivent les signatures des sept états ca-tholiques susdits.)

— A l'instar de MM. les abbés de Muri et de Wettingen, les cou-vens de femmes viennent de renouveler leurs plaintes à la diète dans l'intérêt du droit de propre administration et d'admission de novices.

Nouvelles de France.

Paris, 19 juin.

La chambre des députés n'a pas encore terminé la discussion du budget du ministère de la guerre, mais elle a adopté l'arti-cle relatif aux crédits de l'Algérie.

Quoique la chambre des députés ait arrêté son ordre du jour pour la fin de la session, les personnes intéressées à voir voter les différens chemins de fer qui ont été présentés cette année, paraissent ne pas avoir perdu l'espoir de faire ajouter les pro-jets de loi relatifs à ces lignes, à la liste déjà si longue des ques-tions à examiner. Les commissions se hâtent de nommer leurs rapporteurs, et les rapports des chemins de fer pourront être déposés avant la fin de la semaine.

La chambre des pairs a passé à l'ordre du jour, au commen-cement de sa séance, sur une pétition qui réclame l'exécution de l'art. 9 du traité de Fontainebleau, allouant à certains offi-ciers et serviteurs de la maison de l'empereur, des gratifications montant à la somme de 2 millions de francs. Cette assemblée a repris ensuite la discussion du projet de loi relatif aux caisses d'épargne.

M. Guizot n'a paru qu'une seule fois à la chambre des dépu-tés depuis qu'il a repris officiellement son portefeuille, et l'on dit qu'il est retombé malade et que son état donne de sérieuses inquiétudes. Cependant M. Guizot n'est pas alité et il a eu en-core hier une longue conférence avec lord Cowley, ambassa-deur d'Angleterre.

— D'après une lettre de Rome du 7, le bruit courait dans cette capitale que M. Rossi venait d'avoir une audience dans laquelle il a soutenu avec beaucoup de fermeté les mesures que le gou-vernement français croit devoir prendre contre les jésuites.

Le pape serait, dit-on, sorti de son calme habituel, et aurait fait entendre qu'il résisterait à la France comme il résiste à la Prusse et à la Russie.

Ces lettres ajoutent que M. Rossi avait aussi pour mission de conseiller des réformes et une amnistie au gouvernement papal. Mais après les explications dont nous venons de parler, on com-prend qu'aucune ouverture sur ces deux derniers points n'ait pu être faite par l'envoyé extraordinaire.

On assure que M. Rossi ne tardera pas à quitter Rome.

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 18 juin.

Hier à la chambre des lords, l'évêque de Cashel (Irlande), a présenté plusieurs pétitions contre le système d'éducation suivi en Irlande dans les écoles nationales. L'orateur appuyant les dires des pétitionnaires, voudrait que l'instruction spirituelle des enfans fût placée sous la direction et le contrôle du clergé des paroisses.

Le comte de Saint-Germans a répondu au révérend prélat que si on adoptait ses vues, ce serait au préjudice des inté-rêts des catholiques. Que d'ailleurs le système dont il se plaint a considérablement développé l'instruction en Irlande. Le système d'éducation nationale, tel qu'il existe depuis 10 ans, est hautement défendu par l'archevêque de Dublin qui décla-re qu'il a produit en Irlande les plus heureux résultats. Le duc de Wellington dit qu'après avoir été opposé il y a quel-ques années à ce système, il a reconnu qu'il était le seul qui pût être adopté en Irlande. Comment est-il possible d'exclure des bienfaits de l'éducation publique les catholiques, dont la reli-

---

[q]ui emportait l'enfant...

[V]ous avez sans doute des reproches à vous faire, mademoiselle, mais j'es-[père] que tout s'arrangera... Il me vient une idée : cet homme n'a peut-[être enlevé] l'enfant que parce qu'il était poursuivi; il aura perdu la tête; [...] même qu'il avait l'air honnête ? ...

[...] que vous, monsieur, mais bien plus jeune; une très belle [...] une barbe magnifique...

[...] il est peut-être fort chagrin et fort embarrassé; il ne demande [que l'o]ccasion de rapporter l'enfant. Cette occasion, il faut la lui offrir. Je [suis d']avis que ce soir vous alliez ouvrir la porte du jardin: c'est par là [qu'il ...], s'il doit revenir. Ne le guettez pas surtout, car vous feriez [...] laissez exprès la fenêtre ouverte, le berceau...

[Le ber]ceau ? il est encore à la même place. Quel bonheur pour tout le [monde si le] pauvre enfant se retrouvait dans son berceau !

[Je quittai] Mme Belin ; je lui donnai des consolations et des espérances [...]. Cependant je n'épargnai rien pour la rassurer sur le sort de son en-[fant ...] père avait eu l'imprudence de lui faire peur des ennemis personnels [qu'il pou]vait avoir parmi les francs-maçons et les patriotes italiens; elle était [persuadée] que le malheureux enfant servait de victime à une vengeance po-[litique ...] supposai alors que des passans avaient rencontré le ravisseur, te-[nant l'en]fant et le couvrant de caresses. Suivant un autre témoin, cet hom-[me avait] contemplé l'enfant à la clarté du reverbère, et on l'avait entendu s'é-[crier : « Pauv]re petit, je t'aime trop pour vouloir te dérober à ta mère. Enfin, [...] la reconnaissance du mari et de la femme, je [...] un troisième témoin qui aurait entendu ces mots: « Quelle joie [...] d'embrasser son enfant pour la première fois ! »

[— Ah ! m]onsieur, dit-elle vivement après avoir écouté avec une attention [...], ces paroles ne peuvent s'appliquer à mon fils. J'ai perdu mon mari [...] de deux ans.

[— Je sais q]ue M. Louis Belin a été condamné par une cour martiale, et que [le bruit] de sa mort a couru...

[— Sa] mort, monsieur! dit-elle en donnant des larmes à ce souve-[nir; ...] plus sûr, hélas !

[— Je vo]udrais que le doute nous fût permis, madame, et je m'estimerais heu-[reux de p]ouvoir détruire cette cruelle certitude qui vous défend d'espérer... [... q]ui vient récemment un savant italien, de Savone même...

[— Que v]ous a-t-il dit, monsieur? s'écria-t-elle avec un mouvement de phy-[sionomie in]exprimable.

[— Rien de] certain, par malheur; mais il m'a répété que l'on croyait géné-[ralement ...], votre mari vivant...

[— Mon mari] vivant ! murmura-t-elle, étouffant à cette idée; s'il était vrai,

— Votre mari n'était pas coupable, et l'innocence a tant d'empire sur des juges !

— Et cependant ils l'ont condamné, monsieur!

— Oui; mais s'ils ne l'ont pas fait exécuter? s'ils l'ont gardé seulement au secret dans une prison d'état?

— Ne dites pas cela, monsieur, vous achèveriez de me rendre folle!.. Mon mari là-bas... et mon enfant!... Oh! c'en est trop!

Je me retirai pour laisser germer dans son esprit les doutes que j'y avais jetés avec assez d'adresse, je lui promis de revenir dès que je découvrirais le moindre indice favorable. Je retournai chez moi: une dépêche du ministère de la police m'y attendait. J'ouvris le cachet en tremblant: c'étaient la grâce de Louis-Belin et la nomination du baron de Saint-Allèse à la place de con-seiller d'état. Il y avait, en outre, un petit paquet renfermant un volume im-primé sur vélin, et relié en espèce de basane, d'une couleur très-désagréable, avec cet envoi : *Au bibliophile Jacob, curiosité d'amateur, un volume relié en peau humaine.* C'était la constitution de 1791!

Je me hâtai d'aller porter ces heureuses nouvelles à Louis Belin que ma longue absence commençait à inquiéter. L'enfant, d'ailleurs, ne lui donnait pas de répit; il redemandait sa mère, et poussait des cris féroces qui auraient ameuté les voisins, si ma Thébaïde eût été moins isolée et moins sourde. J'eus le privilége d'imposer tellement à ce pauvre enfant, par ma seule appa-rition, qu'il se tût et resta immobile comme il avait fait dans l'hôtel de la rue de Poitiers: il me prenait pour l'empereur, d'après ce que son père lui avait dit en le menaçant de ma colère, et j'étais à ses yeux plus terrible que Cro-quemitaine. Louis Belin eut beaucoup de peine à entrer dans mes vues et à se prêter au plan que j'avais imaginé. Pourtant, lorsque je lui racontai mon en-tretien avec sa femme, quand je lui attestai qu'elle croyait réellement l'a-voir perdu, il s'attendrit et il détesta davantage son beau-frère. Je ne réussis pas à justifier celui-ci, qui avait contribué, sinon à sa condamnation, du moins à changer sa prison en tombeau et à le faire passer pour mort dans sa famille. Je diminuai pourtant le ressentiment de Louis Belin en lui peignant avec quelle ardeur le baron de St-Allèse s'était employé à la recherche de l'enfant de sa sœur; il mit sur le compte de cette ardeur fraternelle le coup de fusil qu'il avait failli recevoir tout entier, et dont quelques plombs seule-ment lui avaient déchiré la main gauche.

Le soir, à huit heures, nous partîmes pour le dénoûment de cette étrange aventure : Louis Belin m'avait déclaré qu'il se reposait absolument sur moi et qu'il se regardait comme un soldat enrôlé sous mes ordres. L'enfant ne criait pas, grâce à ma présence qui produisait toujours son effet. Nous quittâmes le fiacre qui nous avait amenés jusqu'à la rue de l'Université. J'accompagnai le père et l'enfant dans le passage de Saint-Marie, pour m'assurer que la femme de chambre avait, sans le savoir, donné les mains à l'exécution de mon projet.

La petite porte était entrouverte. Je recommandai à l'enfant d'être bien sage, j'encourageai Louis Belin à me seconder de son mieux et à faire ce qui était convenu. Puis je m'éloignai à la hâte pour me rendre à l'hôtel par la grande porte. Lorsque j'entrai, le silence qui régnait dans l'hôtel me prouva que j'arrivais à temps et qu'un accident n'était pas venu à la traverse de ma mise en scène. Il fallait s'en rapporter au hasard pour mener à bien cette délicate et difficile péripétie.

Le comte de Saint-Allèze, son fils et sa fille étaient réunis; ils s'entrete-naient tristement de leurs craintes et de leurs espérances. Mon apparition vint en aide à ces dernières. On me demande de trois côtés à la fois ce que je savais, ce que je venais annoncer. Le retour de l'enfant pouvait être signalé d'une minute à l'autre; il n'y avait pas le temps de faire d'exorde.

— Monsieur le comte, dis-je brusquement, une lettre d'Italie m'apprend que votre gendre M. Louis Belin, qui était enfermé dans la citadelle d'Ancô-ne, s'est évadé...

— Mon gendre! s'écria le comte, tombant en arrière sur son siége.

— Mon mari! s'écria Mme Belin hors d'elle-même, sanglottant, pleurant, haletant.

Le baron de Saint-Allèse ne fit aucune exclamation, mais il fronça les sour-cils et grinça des dents.

— Ce n'est pas tout, ajoutai-je tirant une lettre : M. Louis Belin a obtenu sa grâce, et les importantes révélations qu'il a faites l'ont mis presque en fa-veur auprès de l'empereur; voici la seule récompense qu'il a demandée.

— Ma nomination de conseiller-d'état! s'écria le baron de Saint-Allèse, qui n'en croyait pas ses yeux.

Au même instant, un cri d'enfant se fit entendre: le cœur d'une mère ne pouvait le méconnaître: Mme Belin répondit à ce cri par un grand cri; elle s'élança comme une lionne qui court défendre ses petits; elle alla tout droit au berceau de son fils; elle prit dans ses bras l'enfant qui l'appelait.

— Mon fils! mon fils! mon fils! criait-elle comme une insensée...

Ses yeux voilés de larmes se portèrent au fond de la chambre: elle aperçut son mari! elle eut encore la force de faire trois pas avant de s'évanouir. Louis Belin serrait sur sa poitrine la mère et l'enfant.

Je voulus moi-même aller fermer la petite porte du jardin; c'était pour dissimuler et calmer mon émotion. J'aperçus dom Ribier qui prenait le frais à la fenêtre.

— Bonsoir, mon ami! lui criai-je, encore ému de la scène que j'avais vue; nous sommes privés de bien douces jouissances, nous autres bibliophiles, qui n'avons ni femmes ni enfans.

— Pourquoi? répliqua-t-il, étonné et ne comprenant pas. Ce que vous dites là n'a pas rapport à l'origine des cartes à jouer.

FIN.

gion pourrait à bon droit s'appeler la religion nationale de l'Irlande. — Cet incident n'a pas eu de suite et la chambre s'est ajournée.

La séance de la chambre des communes a été occupée par la discussion d'une série de résolutions présentées par M. C. Buller relativement à la colonie de la nouvelle Zélande et à la conduite suivie par le gouvernement à l'égard de cette colonie. M. Buller s'est plaint avec amertume des entraves que le gouvernement a mises au développement de la prospérité de cette colonie naissante, en ne remplissant pas les engagemens contractés avec la compagnie de colonisation, en n'accordant pas aux colons la protection à laquelle ils avaient droit comme sujets anglais; et enfin en laissant les choses dans un provisoire fatal pour les acquéreurs de terres.

Les résolutions proposées par l'orateur se résument dans les conclusions suivantes :

Qu'il est urgent de régler les droits respectifs des colons et du gouvernement pour la propriété des terres; qu'il convient de frapper d'une taxe légère l'occupation des terres de la colonie, afin que ceux qui ne veulent pas cultiver, ne soient pas tentés de garder des terres qui demeureraient improductives entre leurs mains; qu'il convient également de réserver certaines parties de terres aux indigènes; qu'il est urgent de prendre des mesures pour mettre la colonie sur un pied de défense respectable; ainsi un steamer de guerre devrait être mis à la disposition du gouverneur, il faudrait organiser la milice qui se composerait principalement de colons et un corps de troupes indigènes à la tête duquel on placerait des officiers européens. Enfin, il faudrait, pour parvenir à une fusion désirable, employer les indigènes aux fonctions civiles et s'occuper activement de répandre parmi eux les bienfaits de l'éducation.

M. Hope, sous-secrétaire d'état des colonies a combattu l'ensemble des résolutions de M. Buller. Il a annoncé que les dernières nouvelles reçues de la Nouvelle-Zélande étaient satisfaisantes, que la colonie prospérait et que bientôt elle pourrait suffire à ses propres dépenses. Les résolutions de M. Buller, si elles étaient adoptées, auraient pour effet de répandre le trouble et la confusion dans la colonie. Après le discours de M. Hope, la discussion a été renvoyée à aujourd'hui.

On a reçu à Londres des nouvelles de Rio-Janeiro jusqu'au 22 avril. A cette date la chambre des députés était occupée de la discussion du budget. Le comité des finances avait proposé de frapper d'un nouveau droit de 6 p. c., les manufactures de coton anglaises en représailles des droits dont est frappée en Angleterre l'importation des sucres du Brésil. On ne doutait pas que cette mesure ne fût adoptée.

La corvette anglaise le *Carysfort*, arrivée récemment de l'Océan pacifique, a été envoyée dans la Plata. On disait que plusieurs bâtimens de guerre brésiliens allaient mettre à la voile pour la même destination, par suite du bruit qui courait que quelques troupes de Rivera avaient fait irruption dans la province de Rio-Grande, à la poursuite des débris de l'armée de Rosas.

Le brick danois *Margaretha*, entré le 14 juin à Falmouth, est parti de Buenos-Ayres le 9 avril; il nous apporte des avis de cette provenance, de quatre jours postérieurs aux derniers.

La corvette de guerre française l'*Expéditive* se trouvait dans le port au départ du *Margaretha*, ainsi que les bricks de l'Etat anglais l'*Aeorn* et le *Racer*, et la brigantine brésilienne *Glinda*.

M. Gorez Onselez, le ministre anglais, n'était pas encore arrivé de Rio-Janeiro. On attribue à cette circonstance le retard de la reconnaissance officielle du blocus de Montevideo par l'amiral Lainé; les agens français attendaient, disait-on, l'arrivée de l'envoyé britannique pour conférer avec lui, avant de prendre cette mesure.

Les journaux de Buenos-Ayres continuaient à parler de la défaite que Riveira aurait, à ce qu'ils prétendent, essuyée le 25 à India-Muerta.

Nous ferons observer que le capitaine et les passagers du *Margaretha*, qui ont pu prendre leurs informations sur les lieux, affirment que les bulletins publiés à Buenos-Ayres sont fort exagérés, et que la victoire d'Urquiza est loin d'être aussi décisive qu'on le dit.

Nouvelles d'Espagne.

Quelques personnes dignes de foi assurent que les négociations avec Rome présentent chaque jour un caractère plus compliqué, et que cette cour est toujours plus obstinée dans ses prétentions. Plusieurs journaux conservateurs ont parlé de nouvelles conditions encore moins admissibles qui auraient été faites à notre gouvernement de la part du St.-Siége. Les rêves dorés de M. Martinez de la Rosa se sont couvertis en une triste réalité, et notre cabinet si cruellement joué, s'est condamné lui-même à un silence significatif.

—La *Gazette de Madrid* du 13 juin publie le budget général des dépenses de l'Etat pour l'année 1845; nous en donnons l'article premier qui en est le resumé. Art. 1er. Les dépenses de l'Etat pour la présente année 1845 sont fixées à 1 milliard 184 millions 377,173 réaux de vellon et 30 maravédis, pour le paiement de laquelle somme sont assignés au gouvernement les crédits détaillés dans les chapitres suivans: Chap. 1er. Dotation de la maison royale 13,500,000. Chap. 2. Dépenses des corps législatifs 1,142,300. Chap. 3. Traitemens et frais du ministère des affaires étrangères 10,213,220. Chap. 4. Idem, du ministère de la justice 18,788,219. Chap. 5. Idem, du ministère de l'intérieur 122, 610,491. 2. Chap. 6. Idem, du ministère de la guerre, y compris la garde civique 322,334,007, 25. Chap. 7. Idem, de la marine, du commerce et des colonies 88,422,681, 16. Chap. 8. Idem, des finances 352,755,178, 12. Chap. 9. Idem, de la caisse d'amortissement 99,115,629, 8. Chap. 10. Obligations du clergé séculier et des religieuses, 125,495,447, 1. Total 1,184,377,173 30.

— La *Gazette de Madrid* publie la pièce suivante :

A M. le président de la junte du culte et du clergé:

La junte sous votre présidence étant installée, ainsi que V. E. m'en instruit par sa communication du 10 du courant, laquelle est accompagnée d'exemplaires de la circulaire adressée aux prélats diocésains et aux vénérables chapitres, cette corporation doit s'occuper de la donation accordée aux séminaires, en même temps que de celle qui est relative au culte et au clergé. Le gouvernement en présentant aux Cortès le budget général de l'Eglise a mis en ligne de compte la nécessité de subvenir en même temps à l'entretien des séminaires, lesquels, privés en général, pour la plupart, des assignations et des revenus dont ils jouissaient en d'autres temps ne peuvent exister aujourd'hui sans le secours du trésor public.

Pour subvenir à cet objet important, le gouvernement de S. M. leur a assigné, et les cortès ont voté la somme de 2,449,047 r. 9 m. qui joints aux 487,705 r. 30 m. montant des revenus perçus aujourd'hui pour lesdits établissemens, forment le montant total de 2,936,753 r. 5 m. absolument nécessaire pour les besoins impérieux desdits seminaires. Dans le budget que je remets ci joints à V. E. la junte verra la distribution qui doit être faite de la somme sus énoncée de 2,449,047 r. 9 m. en observant que dans cette somme totale sont compris les 200,000 r. qui ont été assignés pour dépenses imprévues extraordinaires de reédification d'édifices. Je dois enfin faire part à V. E. que, sous la date du 6 courant l'ordre a été passé au ministre des finances de compter le premier tiers correspondant à cette année; et que, dès que la direction du trésor aura mis à la disposition de la junte ladite somme, cette corporation devra s'occuper de sa distribution exacte, conformément au susdit budget ci-joint, et les juntes des diocèses respectifs devront s'occuper de la distribution ponctuelle et de l'administration régulière de la somme revenant à chaque séminaire, afin d'obtenir le résultat que S. M. s'est proposé, de soutenir des établissemens qui sont la source de la morale et de la splendeur du clergé. D'ordre de la reine, j'en instruis V. E. pour sa gouverne et celle de la junte, qui devra rendre compte à mon ministère des dispositions qui seront adoptées pour l'exécution de la présente ordonnance. Dieu garde V. E.

Madrid le 12 juin 1845.

Signé, LUIS MAYANS.

Bourse de Madrid du 13 juin.

(*Suivant la côte officielle*) 3 p. c. 31⅞ au c.; 32⅞ à 60 jours. — 5 p. c. 23¼ à 60 jours. — Vales 8¾ au c. — Dette sans intérêt 6¾ au c.

ANNONCES.

Grande Salle Tivoli.

Dimanche, le 22 Juin 1845

ET ENSUITE TOUS LES DIMANCHES PENDANT LA SAISON D'ÉTÉ,

CONCERT D'HARMONIE,

la salle et le jardin s'ouvriront à 6 heures, et le concert commencera à 8 heures du soir.

Kermesse de Delft.

CIRQUE ÉQUESTRE DE M. ED. WOLLSCHLÆGER

dans la Grande Loge au Marché aux Chevaux, DIMANCHE 22 Juin et pendant la Foire tous les soirs :

Exercices Équestres, Gymnastiques, Manœuvres et Chevaux dressés.

L'accueil favorable que le soussigné a eu lors de son début, a l'occasion de la Foire de La Haye, l'a encouragé d'augmenter sa troupe de sujets d'un premier talent, des deux sexes, il espère par là mériter la confiance du Public.

Ed. Wollschlæger.

By Subscription:

to be published by Mr. H. C. SUSAN, bookseller and publisher at The Hague:

A SKETCH OF THE HISTORY OF HOLLAND,

WITH OCCASIONAL REMARKS;

by

ADRIAN VAN BEVERVOORDE.

To contain 8 sheets of print.
Price for subscribers only fl. 1.50
The King, the Queen, the Prince of Orange, and the Ministers of the Crown have been pleased to subscribe.
Subscriptions are received by Mr. H. C. SUSAN, *Hofspui*, and any respectable bookseller in the Kingdom.

VENTE EXTRAORDINAIRE,

50 pCt. AU-DESSOUS DU PRIX DE FABRIQUE,

A LA HAYE, rue dite *Korte Pooten*, n.° 179,
» » » *Heerenstraat*, » 366,

d'une très-forte partie de **Manufactures, Soieries, Articles de Mode & Châles** pour la Saison, qui nous sont commissionnés pour les réaliser au plus tôt possible par plusieurs des meilleures fabriques Françaises, à cause du mauvais débit que ces articles ont éprouvé par suite du temps rude que nous avons eu jusqu'à présent, ce qui fait consider l'époque de la vente des articles d'été comme terminée dans les fabriques.

Ces marchandises consistent en :

Indiennes Françaises.	de fl. —. 9¼	ct. et plus cher.
5/4 aconats imprimés.	» —.15¾	ct. à 24 ct.
5/4 Batistes et organdis.	» —.29	ct. et plus cher
5/4 Poils de Chèvre.	» —.26	» » »
6/4 Orléances.	» —.32½	» » »
6/4 Parisiennes.	» —.27½	» » »
Mousselines de laine, Crêpes, Barèges, etc.	» —.15	» » »
Balzorines, la robe.	» 5.00	et plus cher.

Un énorme assortiment de Soieries de Lyon en tous genres, dans lequel se trouvent.

Des gros de Naples rayés et quadrillés.	de fl. —.50	ct. et plus cher.
Idem idem brochés et unis.	» —.60	» » »
Idem idem moirés, unis et Pékin.	» 1.00	» » »
5/4 Poult de soie uni en noir et couleurs.	» 1.50	» » »

Le grand assortiment, aux prix les plus modérés, des **Châles** longs et carrés, et **Echarpes** se compose de

(NON PLUS ULTRA)

Châles longs, 5 aunes de longeur et 2½ aunes de largeur.	de fl. 21 75	ct. et plus cher.
Echarpes cachemire.	» 3 25	» » »
12/4 Châles d'été.	» 2.75	» » »
12/4 Châles et écharpes barèges.	» 2 50	» » »
10/4 et 12/4 Châles en laine	» 2.00	» » »
12/4 Châles tapis.	» 4.50	» » »
Mouchoirs, jaconats brodés.	» 0.30	» » »
Couvertures de table en toutes grandeurs.	» 1.00	» » »
Parasols en soie.	» 1.00	» » »
Parapluies de soie	» 2.50	» » »
Idem en coton.	» 0.90	» » »
Véritables foulards des Indes.	» 0.80	» » »
Gants de Paris glacés.	» 0 30	» » »

Un grand assortiment de cotonades blanches.

Ainsi qu'un fort assortiment des plus grandes Nouveautés pour Robes, Gants en tous genres, tels qu'en soie, demi-soie, glacés, Fil d'Ecosse, coton, etc., etc.

Pour Messieurs : Gilets, Robes de Chambre, Echarpes, Cravates, etc., à moitié du prix ordinaire.

En toutes ces marchandises il s'en trouve des moindres aux meilleures qualités.

La vente se fait journellement depuis le matin 10 jusqu'à 6 heures; pour les achats en quantités, sur lesquels on accordera encore un rabais, on est prié de s'adresser, de 8 à 10 heures du matin.

Oberwarth Frères & Co.,
Commissionaires à Paris, rue *Saintonge*, 19,
Rotterdam, *Grand Marché*.

Op aanstaanden Maandag, 23 Junij, wordt bij den Boekhandelaar **VAN WEELDEN**, te *'s Gravenhage*, uitgegeven:

STAATKUNDIGE BRIEVEN.

ZESDE BRIEF.

DEZE BRIEF IS GERIGT AAN DE NEGEN LEDEN DER STATEN-GENERAAL, HET VOORSTEL TOT HERZIENING DER GRONDWET DEDEN.

MAGASIN A BON MARCHÉ

DE

Toileries et Linge de Table

Spuistraat, n.° 367, chez **M. BERGER**, *par suite d'une vente totale des marchandises on y obtient les articles suivans* PRIX FIXES, *à savoir :*

Une pièce de toile russe de 50 aunes pour chemises et taies, fl. 1[illegible] idem pour 15 chemises d'homme, 16 à 20 fl.: fine toile de Bohème, [illegible] 24 fl. et plus: une nappe de 5 aunes sans couture avec 12 serviettes [illegible] et 12 fl.; une idem avec 12 grandes serviettes, 13 à 15 fl.; une idem [illegible]sée de 5 aunes avec 12 serviettes, fl. 11; et avec 12 grandes serviettes [illegible] une idem toile de Riga damassée avec 12 grandes serviettes, fl. 34; [illegible] dames à fleurs et bordures fl. 1.50 et plus; essuie-mains fl. 6 à 7 la do[illegible] mouchoirs de poche fl. 1 à 5; tapis de table de fl. 1 à 5; nappes de [illegible] fl. 1; une idem de 2½ aunes, fl. 1.75 et plus.

LILIENTHAL & MORITZ.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 20 Juin.

		Int.	cours 19 juin.	ouv[illegible]
Pays-Bas.	Dette active.	2½	64	64 ⅛
	Dito dito	3	—	78
	Dito en liquidation	3	—	—
	Dito dito	4	—	100 ½
	Dito des Indes	4	—	100 ¾
	Syndicat	4½	—	100 1/16
	Dito	3½	—	93 ¾
	Société de Commerce	4½	154 ⅜	155
	Act. du lac de Harlem	5	—	—
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	113 ¾
	Act. du Chemin de fer Holland.		—	—
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	108 ½
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	107 ⅞
	Inscript. au Grand Livre	6	—	—
	Certificats au dito	6	—	75
Russie	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	100 ¾
	Emprunt de 1840	4	—	93 ½
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	92 ½
	Passive	5	—	7 ⅛
	Dette différée à Paris		—	8 ¼
	Deferred		—	—
Espagne	Ardoins	5	25	25 1/16
	Dito	3	—	41 ¼
	Coupons Ardoins		—	25 ¼
	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
Autriche	Dito métalliques	5	—	112 ½
	Dito dito	2½	64 ⅜	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Pologne	Actions 1836	f	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839.		—	—
	Id. id. 1843.		—	—
Portugal	Obligations à Londres	2½	—	67 ½

Bourse de Paris du 19 Juin.

		Int.	cours 18 juin.	ouv[illegible]
France	Cinq pour cent		—	122 [illegible]
	Trois pour cent		—	86 [illegible]
	Emprunt Ardoin		—	88 [illegible]
	Anc. différée		—	—
Espagne	Nouv. dito		—	—
	Passive		—	7 [illegible]
Naples	Certificats Falconet	2½	—	—
Pays-Bas	Dette active.	2½	—	—
	Dette active	3	—	—
Belgique	Dito		—	[illegible]
	Banque belge		—	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—

Bourse de Londres du 17 Juin.

3 % Cons. 99, 99[illegible] e.d. — 2 ½ % Holl.. 63 ⅞, 64. — 4 % [illegible] 28 ½. — 3 % 41 ⅞, ⅝. — Portug. 66 ½, 67. — Russes 118 ½, 119.

Période d'Eté.

CHEMINS DE FER HOLLANDAIS ET B[illegible]

Heures de départ et d'arrivée de La Haye d'A[illegible] par Amsterdam et Utrecht.

Départ DE LA HAYE.	Départ DE HARLEM	Arrivée A AMSTERD.	Départ D'AMSTERD.	Départ D'[illegible]
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. [illegible]
—	—	—	6 45	7 [illegible]
7 00	8 33	9 3	10 15	11 [illegible]
9 45	11 17	11 47	—	[illegible]
12 45	2 3	2 30	4 40	[illegible]
4 15	5 46	6 16	7 30	8 [illegible]
7 45	9 17	9 47	—	[illegible]

Heures de départ et d'arrivée d'Arnhem par Utrecht et Amsterdam.

Départ D'ARNHEM.	Départ D'UTRECHT.	Arrivée D'AMSTERD	Départ D'AMSTERD.	[illegible]
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	[illegible]
—	—	—	7 15	[illegible]
6 15	7 56	9 02	10 00	[illegible]
—	—	—	1 00	[illegible]
11 15	12 56	1 56	4 30	[illegible]
4 20	6 00	7 00	8 00	[illegible]
—	9 00	10 6	—	[illegible]

LA HAYE, chez **Léopold Loebenberg**, [illegible]